PARLEMENT JURASSIEN
Groupe socialiste

Question écrite No : 2456

Rachat d'électricité photovoltaïque : inégalités de traitement à compenser !

Le succès du rachat à prix coûtant (RPC), par Swissgrid, de l'énergie produite par les installations photovoltaïques a généré une longue liste d'attente, particulièrement pour les installations familiales de dimensions relativement modestes. Malgré le doublement à 10% des quotas destinés au photovoltaïque dans le programme Swissgrid, ce sont quelque 8000 installations qui sont confrontées à un délai de prise en charge qui peut facilement atteindre 3 ans. Cela signifie que l'électricité produite et injectée dans les réseaux des FMB, de la Goule ou d'autres fournisseurs, est achetée au producteur 3 à 4 fois meilleur marché que le prix payé par kWh indemnisé chez Swissgrid !

Récemment, les FMB ont décidé, à bien plaire, de racheter le courant photovoltaïque à leurs clients en liste d'attente chez Swissgrid, à raison de 80% du prix officiel de Swissgrid. C'est déjà un soulagement pour les propriétaires qui ont investi dans la production écologique de courant électrique. Le « hic », c'est que les FMB sont les seules à faire ce geste... mais jusqu'à quand ? Ainsi, par exemple, les clients de La Goule – société fille des FMB – sont exclus de cette offre incitative. Il y a donc inégalité de traitement, puisque les consommateurs sont captifs de leur fournisseur officiel.

Vu que le Canton du Jura a décidé d'acheter une certaine quantité de cette énergie verte, je pose les questions suivantes au Gouvernement :

1. Le Gouvernement est-il prêt à étudier et à mettre en place rapidement un système de compensation financière provisoire permettant de combler la différence entre le prix normalement payé par Swissgrid et celui obtenu par les propriétaires non encore admis à Swissgrid via leur fournisseur habituel ? Ceci permettrait de rétablir l'égalité de traitement.
2. Le but recherché ne pourrait-il pas être atteint en faisant appel à EDJ, société en mains publiques, qui rachète déjà du courant vert à Sol-E, ou qui mandate cette même société pour réaliser des installations photovoltaïques cantonales ?

L'acceptation des propositions ci-dessus serait un pas de plus certainement compatible avec la stratégie cantonale en faveur des énergies renouvelables et la mise en place de mesures d'incitation à l'indépendance énergétique du canton que nous voulons.

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Pour le Groupe socialiste :

Jean Bourquard